

713

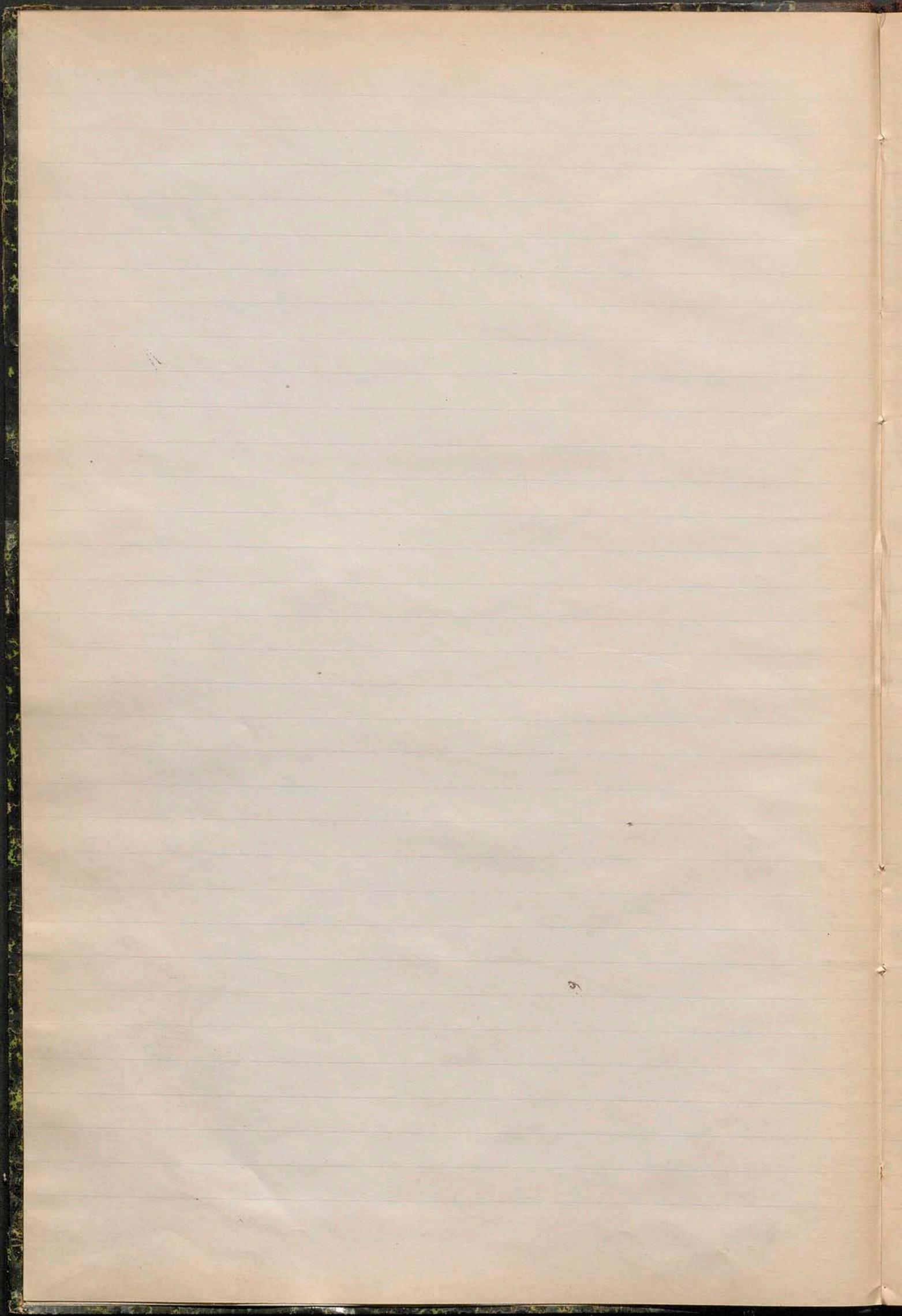
COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi, ADOPTÉE PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, tendant à prévenir les contestations dans le règlement des comptes de pêche entre armateurs et inscrits maritimes à la grande pêche. (N° 94, année 1913.)

(Nommée le 27 mars 1913.)

MM.

1^{er} BUREAU : BRINDEAU.

9



Commission chargée de l'examen de la proposition
de loi, adoptée par la chambre des députés, tendant à
régler les contestations sur le règlement des comptes
de pêche entre armateurs et inscrits maintenus
à la grande pêche

Séance du 28 mars 1913.

Président : M. Riotteau

Vice-président : M. Vincent

La Commission s'est réunie à la rentrée, après un
échange d'observations

Le Président

Le secrétaire,

J. Riotteau

Vincent

Séance du 18 9^h 1913

Présidence de M. Riotteau -

La C^{ois} a étudié les observations d'inscriptions du Comité central de Armateurs de France
sur les art. 1, 2 et 3 de la proposition de loi tendant à régler les contestations sur le règlement
des comptes de pêche adoptée par la chambre des députés le 18 mars 1913.

Les modifications que M. De Norder, secrétaire général du Comité central de armateurs
de France ~~proposait~~ de faire au texte voté ont été connues par une feuille remise
à la Commission.

Le Président,

Le secrétaire,

J. Riotteau

Vincent

Séance du 27 9^h 1913.

Présidence de M. Riotteau

audition de M. de Norder (secr. général) de l'Etat.

M. de Norder a donné des explications sur le texte adopté par
la chambre des députés et sur celui qui a été jugé par le Comité central
des armateurs de France. La Commission décide que son rapporteur
après entente avec le gouvernement, fera un rapport verbal à
la C^{ois} et indiquera ses conclusions.

J. Riotteau

Vincent